



מסכת ברכות פרק א

א,א מאימתי קורין את שמע בערבין : משעה שהכוהנים נכנסין לאכול בתרומתן, עד סוף האשמורת הראשונה, דברי רבי אליעזר. וחכמים אומרין, עד חצות. רבן גמליאל אומר, עד שיעלה עמוד השחר.

A partir de quand [peut-on] lire le Shéma] le soir?
A partir du moment où les Cohanim rentrent manger leur Térouma;
Jusqu'à la fin de la première garde. Ce sont les paroles de Rabbi Eli'ézer.
Les Sages disent: jusqu'à la mi-nuit.
Rabban Gamliel dit : jusqu'à ce que monte la lueur de l'aube.

א,ב מעשה שבאו בניו מבית המשתה, ואמרו לו, לא קרינו את שמע. אמר להם, אם לא עלה עמוד השחר, מותרין אתם לקרות.

Une fois, les enfants de Rabban Gamliel sont revenus [après la moitié de la nuit] d'un repas de fête. Ils ont dit [à leur père]; "nous n'avons pas encore récité le Shéma".
Il leur a dit: Si l'aube ne s'est pas encore levée, vous avez la possibilité de lire.

א,ג ולא זו בלבד, אלא כל שאמרו חכמים עד חצות, מצותן עד שיעלה עמוד השחר. הקטר חלבים ואברים, מצותן עד שיעלה עמוד השחר; כל הנאכלים ליום אחד, מצותן עד שיעלה עמוד השחר.

Et pas uniquement dans ce cas, [Mais] chaque fois que les Sages disent [que la Mitsvah est à faire] jusqu'à la mi-nuit, le précepte est [encore valable] jusqu'à ce que l'aube soit levée. [Comme par exemple] la combustion des graisses et des membres [des sacrifices] la Mitsvah est valable encore jusqu'à l'aube. Et tous [les sacrifices] qui ne peuvent être mangés qu'en un seul jour, la Mitsvah est valable encore jusqu'à l'aube.

א,ד אם כן, למה אמרו חכמים עד חצות--אלא כדי להרחיק את האדם מן העבירה.

S'il en est ainsi, pourquoi les Sages ont-ils dit "jusqu'à la mi-nuit" ? -
[Réponse:] Ceci afin d'éloigner l'homme de la transgression (du péché).



Commentaires:

Un juif à l'obligation de lire le "Shéma Israël" deux fois par jour (une fois le soir et une fois le matin) comme il est dit dans le verset: (Dévarim 6, 7) "*quand tu te couches et quand tu te lèves*". Le verset n'est pas à prendre littéralement, mais au moment où les gens ont l'habitude de dormir et au moment où les gens ont l'habitude de se lever.

La Mishna a choisi de commencer par le Shéma' Israël du soir car dans la Torah la journée commence le soir à la tombée de la nuit comme il est dit dans le verset de la création du monde: (Béréchit 1, 5) "*Et ce fut [le] soir, et ce fut [le] matin, un jour*". Le verset fait d'abord référence au soir. Il en va de même pour les événements spéciaux comme le Shabbat et les jours de fêtes qui commencent la veille au soir.

La communauté d'Israël est divisé en trois groupes: les Cohanim (au singulier: Cohen), les Léviim (au singulier: Lévi) et le reste du peuple (Israël). Le Cohen devait servir au Temple (Beth Hamikdash), il recevait des offrandes. Parmi ces offrandes se trouvait la Térrouma (qui est 1/50ème de la récolte d'un Israël - On a une allusion en araméen Téré Miméa = 2% - Le Cohen ne pouvait pas consommer cette Térrouma en état d'impureté. Il devait donc se tremper dans un bain rituel (Mikvé) et attendre le soir (la sortie des étoiles) pour être considéré comme pur et pouvoir ainsi consommer sa Térrouma.

Pendant la nuit il y avait trois gardes dans le Temple. L'avis de Rabbi Eli'ézer correspond donc au tiers de la nuit.

D'après Rabban Gamliel un juif a toute la nuit pour s'acquitter de son obligation de lire le Shéma' Israël.

La Mishna rapporte un fait qui s'est produit alors que les enfants de Rabban Gamliel revenaient d'un repas de mariage.



Rabban Gamliel leur a répondu: "Les Sages n'ont donné une limite que pour éviter à l'homme de faire une faute en disant "j'ai encore le temps devant moi" et il va finir par s'endormir et oublié de lire le Shéma'. Par contre, si quelqu'un a outrepassé les recommandations des Sages et a dépassé le délai fixé, il peut s'appuyer sur mon avis et réciter le Shéma' jusqu'à l'aube.

Il existe d'autres cas où les Sages ont limités l'horaire de réalisation de la Mitsvah .

Parmi tous les animaux que l'on sacrifiait sur le Mizbéa'h, on brûlait certaines parties. On brûlait d'abord les graisses. Bien que les graisses et les membres pouvant être brûlés d'après la Torah jusqu'à l'aube, les Sages ont fixé une limite : jusqu'à la moitié de la nuit.

Comme nous avons vu dans la Mishna n°1, un homme peut se dire "j'ai encore le temps devant moi" et va finir par dormir ou oublier de réciter le Shéma' et ainsi transgressera une Mitsvah Positive de la Torah.

Il existe deux types de commandements. Les commandements Positifs (מצוות עשה), qui sont au nombre de 248 comme les 248 membres du corps humain; et de commandements Négatifs (מצוות לא תעשה) qui sont au nombre de 365 comme les jours d'une année solaire ou comme les nerfs et artères du corps humain.